

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Au titre de l'année 2025, certains indicateurs ne sont pas calculables, rendant impossible le calcul de la note globale de l'Index.

Augmentation
des salariées au
retour des congés
maternité

Non
calculable**

35
/35

Ecart des répartitions
des augmentations
individuelles

10
/10

Non
calculable*

Ecart des
rémunérations

Nombre de salariés du sexe
sous-représenté parmi les
10 plus hautes rémunérations

INDEX 2025

Total des points obtenus
aux indicateurs calculables :

45/45



* Effectif total des salariés retenus pour le calcul de l'indicateur inférieur à 40% de l'effectif total des salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs.
** Absence de congé maternité sur la période de référence.